



La CSH et son centre de formation professionnelle proactifs en santé et sécurité au travail pour ses employés et ses élèves

Amos, 18 novembre 2015 – Hier, madame Christine Brisebois, directrice régionale par intérim de la Commission sur la santé et la sécurité au travail (CSST) en Abitibi-Témiscamingue, a remis au directeur du Centre de formation Harricana, monsieur Robert St-Onge ainsi qu'à des membres du personnel et des élèves, des certificats de reconnaissance pour deux prix régionaux qui couronnent leurs efforts et leur précieux engagement en santé et sécurité (SST) dans leur environnement de travail et d'apprentissage. Cette remise souligne la proactivité du centre de formation professionnelle de la CSH, qui dans son plan d'action, intègre la participation des élèves en santé et sécurité au travail. Des actions qualifiées de porteuses de changement par madame Brisebois, puisqu'il s'agit d'éducation à la prévention.

Historique des prix régionaux remportés et Grand prix SST national

En effet depuis 2009, c'est la troisième fois que le Centre de formation Harricana est couronné lauréat régional des Grands prix SST. D'abord en 2009, le centre a gagné dans la catégorie innovation pour la conception, fabrication et installation d'une cage de protection sur une remorque de chargement de bois. De plus, en 2013, il s'est démarqué dans cette même catégorie pour sa procédure de cadénassage simplifiée. Ce projet s'adressant aux élèves a suscité l'intérêt à la CSST. À l'automne 2014, la CSST ajoute une catégorie à ses Grands prix SST pour mieux représenter les projets en éducation de la prévention. C'est ainsi qu'en 2015, ce même projet de cadénassage simplifiée a gagné au Gala national des Grands prix SST dans la nouvelle catégorie Éducation de la prévention. Comme l'ajout a été effectué à l'hiver, la remise régionale n'a pu être réalisée ce qui explique la remise d'hier.



Crédit photo : Sylvain Tanguay

Sur la photo : MM. **Yvon Grégoire** (responsable des communications et des relations publiques à la CSST), Mme **Cindy Lacoursière** (élève en mécanique industrielle ayant participé à la procédure de cadénassage), MM. **Robert St-Onge** (directeur du CFH), **Ignace Speybrouck** (coordonnateur au Service des ressources matérielles et administratifs de la CSH pour sa collaboration à la procédure de cadénassage simplifiée), **David Simard** (directeur adjoint au CFH en foresterie) et madame **Isabelle Paquette** (élève en protection de la faune et diplômée en aménagement de la forêt ayant participé au projet de cage protectrice), M. **Réjean Doyon** (magasinier au CFH pour la procédure de cadénassage) et Mme **Christine Brisebois** (directrice régionale par intérim à la CSST en Abitibi-Témiscamingue).

Absents sur la photo : MM. **Kevin St-Jean** (ancien élève en mécanique industrielle ayant participé à la procédure de cadénassage), **Jacques Langlois** (enseignant en foresterie) ainsi que **Réjean Perron** (mécanicien au CFH).

Interventions de la CSST majoritairement à la demande de l'employeur

Un récent article dans le Citoyen du 21 octobre a fait état de 34 interventions réalisées par la CSST à la CSH. Il s'avère pertinent de préciser la nature de ces interventions, puisque 21 d'entre elles ont été effectuées à la demande de l'employeur pour assistance. En effet, les dérogations ont majoritairement été demandées pour de nouveaux équipements afin de se conformer à la réglementation. Les 11 autres interventions concernent l'application de la Loi sur la santé et la sécurité au travail ainsi que les suivis des rapports de dérogations. Les inspecteurs de la CSST ont traité deux plaintes à la CSH dont une portant sur un accident impliquant un élève du centre en 2010. Rappelons qu'en 10 ans, depuis l'application de la tolérance 0 en santé et sécurité au travail, le centre compte qu'un seul accident majeur impliquant un élève. Malgré toute la sensibilisation et les actions réalisées pour assurer la santé et la sécurité des employés et des élèves, il demeure que les équipements utilisés dans certains programmes de formation professionnelle sont à risque. C'est pourquoi, le comité paritaire local en santé et sécurité du centre poursuit son travail, rigoureusement et assidûment, pour prévenir les risques d'accidents.

Soulignons que depuis la création de son comité paritaire local de santé et sécurité au travail, le centre de formation professionnelle dépose régulièrement sa candidature pour des projets innovateurs aux Grands prix SST. En fait, au Centre de formation Harricana, la prévention en SST se vit au quotidien, cela fait désormais partie de la culture organisationnelle, tout comme des tableaux installés dans les trois pavillons qui indiquent le nombre de journées sans incident de santé et sécurité au travail.

La prévention en SST à l'Harricana, une histoire de culture organisationnelle

Il y a plus de 20 ans, la Commission scolaire Harricana a constitué un comité central paritaire en santé et sécurité au travail qui se préoccupe de l'ensemble des écoles. Elle s'est dotée d'un énoncé général et d'une politique en matière de santé et sécurité une décennie plus tard. Au cours des années en fonction du niveau de risque des secteurs, deux comités locaux se créent; l'un au centre de formation Harricana et l'autre au Service des ressources matérielles (entretien des bâtiments et ménager) et des écoles secondaires (laboratoires). De plus, plusieurs formations sont offertes aux gestionnaires, comme aux employés pour assurer leur santé et sécurité au travail. Soulignons que des concours et activités ont été organisés fréquemment pour prévenir les accidents au travail. À ce titre, la toute dernière campagne de prévention du comité central paritaire de la CSH a été finaliste régional des Grands prix SST cet automne.

- 30 -

Source et renseignements :

Johanne Godbout

Secrétaire générale

819 732-6561 poste 2268